

les droits de M. ZIABLITSEV Sergei: ecrou 41218 cellule 425

C



Contrôle public <controle.public.fr.rus@gmail.com> ven. 27 août 17:09 (il y a 7 heures)

À cecilia.clermont

SPIP des Alpes Maritimes
Antenne de Grasse

Déclaration N°49

1. M. ZIABLITSEV Sergei est étranger, ne lit pas le français. Il a reçu le règlement de la prison en français. Comment peut-il comprendre ce qui est écrit en eux? Et s'il ne peut pas comprendre, alors il est discriminé sur la base de la langue.

2. Il est demandeur d'asile, à qui le pouvoir n'a pas délivré opportun les documents et pour cette raison, l'a annoncé comme un illégal.
Il est privé de liberté, l'avocat n'a pas été nommé, il n'y a pas de traducteur pour les documents, il n'a pas accès à tous ses documents, qui sont stockés sous forme électronique, parce qu'il a saisi son smartphone.

Comment peut-il défendre ses droits en prison?

3. Il n'a pas accès au téléphone depuis le 3.08.2021. Pourquoi?

4. Comment ses liens familiaux avec des parents en Russie, y compris avec des enfants, sont-ils assurés?

5. Pourquoi son droit d'appeler systématiquement une Association "Contrôle public" qui est prête à représenter ses intérêts auprès des autorités n'est-il pas garanti? Nous demandons qu'il soit immédiatement en contact avec l'Association par téléphone ou e-mail.

6. Pourquoi est-il nourri deux fois par jour en prison et torturé par la faim?

7. Qui prendra contact avec l'OFII et lui rappellera son devoir de répondre à la demande d'enregistrer le demande de M. Ziablitsev S de révision de l'affaire de l'OFPRA ?

8. Quelles associations peuvent aider un demandeur d'asile sans moyens de subsistance et qui organisent le lien entre eux et M. Ziablitsev S?

9. Détenu M. Ziablitsev S, a informé l'association qu'aucune décision du tribunal lui n'a pas remis, il est privé du droit que soit faire appel ou renvoyer à l'Association pour appel. Comment cela est-il possible dans un état " démocratique" français?

10. Nous demandons que toutes les décisions de tous les tribunaux, ainsi que tout le dossier en prison, soient renvoyés à l'Association pour ce courrier électronique, conformément à la procuration de M. Ziablitsev S.

Association "Contrôle public "
le 27.08.2021



Garanti sans virus. www.avg.com

4 pièces jointes



Garanti sans virus. www.avg.com

4 pièces jointes



Gmail interface showing an email from 'Contrôle public' (controle.public.fr.rus@gmail.com) to 'cecilia.clermont' dated 27 août 2021 17:09. The email subject is 'les droits de M. ZIABLITSEV Sergei: ecrou 41218 cellule 425 C'. The content includes the sender's address (SPIP des Alpes Maritimes, Antenne de Grasse) and a section titled 'Déclaration N°49' with five numbered points regarding the rights of M. Ziablitssev Sergei in prison.

Déclaration N°49

1. M. ZIABLITSEV Sergei est étranger, ne lit pas le français. Il a reçu le règlement de la prison en français. Comment peut-il comprendre ce qui est écrit en eux? Et s'il ne peut pas comprendre, alors il est discriminé sur la base de la langue.
2. Il est demandeur d'asile, à qui le pouvoir n'a pas délivré oportun les documents et pour cette raison, l'a annoncé comme un illégal. Il est privé de liberté, l'avocat n'a pas été nommé, il n'y a pas de traducteur pour les documents, il n'a pas accès à tous ses documents, qui sont stockés sous forme électronique, parce qu'il a saisi son smartphone.
Comment peut-il défendre ses droits en prison?
3. Il n'a pas accès au téléphone depuis le 3.08.2021. Pourquoi?
4. Comment ses liens familiaux avec des parents en Russie, y compris avec des enfants, sont-ils assurés?
5. Pourquoi son droit d'appeler systématiquement une Association "Contrôle public" qui est prête à représenter ses intérêts auprès des autorités n'est-il pas garanti? Nous demandons qu'il soit immédiatement en contact avec l'Association par téléphone ou e-mail.